

# *Naves Infos*

**N°100**

*Bulletin d'informations municipales*

***En route vers un bel été !!***



## Sommaire

Page 3

*Chronique*

Page 4-5

*Actualités*

Page 6-7

*En direct du Conseil Municipal*

Page 8

*Aménagements-travaux*

Page 9

*Tulle Agglo*

Page 10

*Infos : adressage*

Page 11

*Focus*

Page 12-16

*Retour sur images*

Page 17

*A venir*

Page 18

*Economie*

Page 19

*Etat-civil*

Page 20

*Agenda*



Naves infos N°100 - Mai 2018

Mairie de Naves, 1 rue de l'hôtel de Ville, 19460 Naves

Directeur de la publication : Huguette Madelmont

Comité de rédaction : Huguette Madelmont, Sandra Bouthouyrie, Béatrice Ducloux, Aurélien Le Maguet

Crédit photos : Les associations, Mairie de Naves, La Montagne, Ymages-Daniel Gutiez

Composition : Daniel Gutiez

Impression : Les imprimeurs corréziens

Courriel : naves.infos@gmail.com

*Un hiver interminable, la pluie chaque jour plus intense, la violence et les événements dramatiques sévissant en France et dans le monde, l'incertitude, autant d'éléments qui engendrent la morosité ressentie autour de nous. Depuis quelques jours, le soleil est de retour et, si ce n'était la magnificence des arbres en pleine floraison, nous pourrions penser que la nature a sauté une saison : l'été serait-il déjà là ?*

*Ce retour du soleil va sans doute permettre de mettre un terme aux chantiers qui ont pris du retard à cause des intempéries, notamment celui de l'aménagement du bourg. Les marquages au sol et les enrobés des trottoirs restants pourront enfin être réalisés. Nos services techniques ont exécuté les travaux d'entretien dont vous trouverez le détail dans les pages du présent bulletin. Bien qu'il n'y ait pas eu d'épisode neigeux de longue durée, les chaussées ont subi des dommages qui ont nécessité quelques réparations. Elles se poursuivront avec les services de Tulle'agglomération dont la voirie est une de ses compétences. Le fleurissement est en cours ; les parterres de jonquilles et de tulipes ont été une belle réussite qui sera à renouveler et peut-être à amplifier.*



*Un autre sujet important et complexe à réaliser a été mis en route depuis quelques mois puisque les communes ont l'obligation de mettre à jour l'adressage. De nombreux quartiers et le centre bourg ont déjà des noms de rues mais il reste encore des lieux-dits qui doivent avoir une dénomination et une numérotation. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'adresse est une donnée d'information essentielle qui permet d'identifier avec précision la localisation des bâtiments, des habitations, des sites touristiques, zones d'activités, établissements scolaires, administratifs, de santé, etc..., et que les nouvelles technologies (arrivée de la fibre, services de géolocalisation pour livraisons à domicile, services de secours) ne peuvent être opérationnelles qu'avec un adressage très précis. Une commission y travaille et des informations seront données aux habitants des zones concernées. C'est une lourde tâche mais une fois terminée, elle devrait simplifier et sécuriser le travail des services de toute nature qui sont aujourd'hui confrontés à de multiples incohérences dues à la dénomination commune de certains lieux-dits.*

*Vous trouverez en dernière page de notre magazine, l'agenda des festivités estivales auxquelles je vous invite à participer nombreux. Bonne lecture, un bel été, bien cordialement à vous toutes et tous.*

Votre Maire, Hugnette Madelmont

### Maîtrise des dépenses de fonctionnement et aménagement du Bourg en investissement



#### Budget prévisionnel

Fonctionnement : 1.861 647,00 €

Investissement : 2.079 252,00 €

**En investissement**, l'année 2018 marquée par l'aménagement du Bourg a engendré un effort financier important, c'est pourquoi une partie de l'excédent de fonctionnement sera affectée à cette section.

En fonctionnement, les recettes se maintiennent en raison de la bonne tenue du dynamisme de la Commune.

Concernant les dépenses, les charges générales restent stables en raison :

- D'une maîtrise des charges à caractère général,
- D'une stabilité des charges du personnel,
- Et d'un travail sur la recherche d'économie de dépenses de fonctionnement de la Collectivité, et de la prise en charge par Tulle Agglo de la participation au service incendie (SDIS) à hauteur de 65.925 €.

#### Des chiffres spécifiques dans les budgets :

##### Des dépenses non compressibles en participation de fonctionnement

- Centre équestre : 17.340 €
- S.P.A. : 3.031 €
- C.C.A.S. : 15.000 €
- Centre de loisirs «Elan» : 30.000 €

##### Quelques montants

- 80.000 € d'énergie électrique
- 65.000 € de subventions aux associations
- 35.000 € consacrés à l'entretien des bâtiments



#### Taux d'imposition

##### Inchangés

- Taxe d'habitation : 4.92%
- Taxe foncière sur le bâti : 6.50%
- Taxe foncière sur le non bâti : 40.99%

### Synthèse

#### - Une ligne directrice :

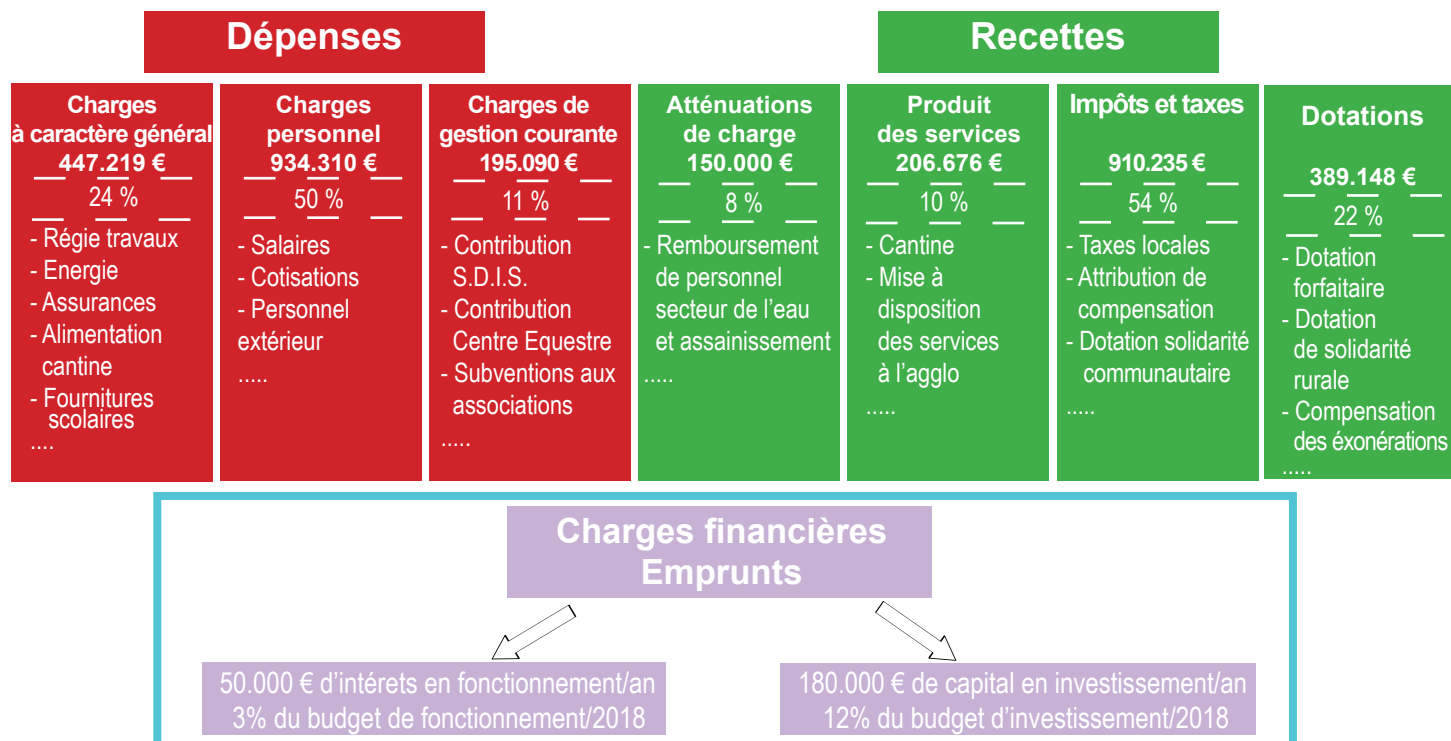
- Poursuivre la réduction des coûts de fonctionnement pour dégager des marges de manoeuvre.

#### - Des choix :

- Maintenir un minimum d'investissement et d'entretien dans les bâtiments (groupe scolaire et autres bâtiments communaux).



Vision générale simplifiée du budget principal en fonctionnement



Budget annexe 2018

Outre le budget principal, il existe 2 budgets annexes nécessaires au fonctionnement de certains services.

Budget «centre équestre»



Le budget prévisionnel concerne la gestion du centre équestre.

- Section d'exploitation → Equilibré en recettes et dépenses : 108 838,00 €
- Section d'investissement → Equilibré en recettes et dépenses : 116 990,00 €

Commentaires :

Outre les charges de gestion courante, les dépenses seront :

Dépenses principales :

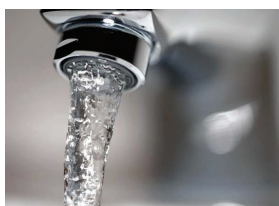
- Emprunt et dettes assimilées 50.000 €,
- Consommation de l'enveloppe régionale de 100.000 € allouée dans le budget d'investissement pour mise en conformité.

Dépenses spécifiques :

- Défense au tribunal des 3 collectivités suite au contentieux de l'ancienne délégation de service public contre le délégataire 2006-2017.

Budget «eau»

Il regroupe les prestations en production et distribution de l'eau potable.



- Section d'exploitation → Equilibré en recettes et dépenses : 1 040 833,00 €
- Section d'investissement → Equilibré en recettes et dépenses : 384.386,00 €

Dépenses principales :

- Charges de personnel et charges de gestion de la station de traitement de l'eau potable.

Dépenses spécifiques 2018 :

- Réparation des fuites d'eau sur les réseaux suite à la sectorisation.
- Fin du schéma directeur d'eau potable.



Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 mars et le vendredi 6 avril 2018, sous la présidence de Madame Huguette Madelmont, Maire. La séance s'est déroulée de la façon suivante :

## Finances

### Délibérations

- Décide d'affecter ainsi qu'il suit les résultats des budgets suivants :
- Budget Principal : Compte tenu du besoin de financement 2017 dégagé par la section d'investissement en 2017, affecte une partie de l'excédent de fonctionnement soit la somme de + 171 246,87 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, crédit inscrit en section d'investissement au chapitre 10, article 1068, en recette au budget 2017 et inscrit la somme de 116 409,76 € en résultat reporté à la section de fonctionnement,

- Budget Annexe "service des eaux" : au vu des résultats du Compte Administratif 2017 et du besoin de financement 2017 inexistant dégagé par la section d'investissement, inscrit l'excédent de clôture de la section d'exploitation soit la somme de 738 365,15 € à l'article 002 du budget 2018 et inscrit l'excédent de clôture de la section d'investissement soit la somme de +273 256,42 € à l'article 001 du budget 2018,

- Budget Annexe "Centre Equestre" : au vu des résultats du Compte Administratif 2017 affecte une partie de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 54 752,27 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, crédit inscrit en section «investissement» au chapitre 10, article 106, en recette au budget 2017 et inscrit la somme de 42 337,65 € en résultat reporté à la section de fonctionnement,

- Décide, compte tenu du transfert de la compétence assainissement à Tulle 'Agglo au 1.01.2018 d'intégrer les résultats du budget annexe «service assainissement 2017» section par section à ceux du budget principal soit un montant total de 65 833,83 €,

- Décide, de clôturer le budget annexe "Lotissement Communal La Jarrige" et d'intégrer les résultats section par section au budget principal 2018 soit un montant total de - 28 207,95 €,

- Approuve, les comptes de gestion 2017 des cinq budgets cités ci-dessus,

- Décide, compte tenu du budget présenté pour l'année 2018, de ne pas modifier les taux d'imposition qui restent fixés à 4,92% pour la Taxe d'Habitation, 6,50% pour la Taxe Foncière Bâti et 40,99% pour la Taxe Foncière non Bâti,

- Adopte, le Budget Principal 2018 arrêté et équilibré comme suit :
  - Section de Fonctionnement : dépenses et recettes : 1 861 647,00 €
  - Section d'Investissement : dépenses et recettes : 2 302 068,00 €et autorise Madame le Maire à constituer tous les dossiers de demandes de subventions à solliciter auprès de partenaires financiers et à signer tous documents nécessaires et liés à la bonne exécution des décisions et opérations d'investissement inscrites à ce Budget,

- Adopte le Budget annexe "service des eaux" 2018 arrêté et équilibré

comme suit, sans modification des tarifs appliqués aux usagers :

- Section d'Exploitation : dépenses et recettes : 1 040 833,00 €

- Section d'Investissement : dépenses et recettes : 384 386,00 €

Et autorise Madame le Maire à constituer tous les dossiers de demandes de subventions à solliciter auprès de partenaires financiers et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des décisions et opérations d'investissement inscrites à ce Budget,

- Adopte le budget annexe "Centre équestre" 2018 arrêté et équilibré comme suit :

- Section de Fonctionnement : dépenses et recettes : 108 838,00 €

- Section d'Investissement : dépenses et recettes : 56 990,00 €

- Décide (à l'exception de deux élus ne participant pas au vote en qualité de membres du bureau de deux associations) d'allouer un montant total de subventions de 55 556,40 € aux diverses associations communales,

- Décide d'allouer une subvention de 15 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au vu des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2017 et du résultat du solde de clôture de l'année 2017,

- Décide suite à la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2017, d'effectuer le transfert ponctuel et exceptionnel d'un montant de 600.000,00€ du budget annexe «service des eaux» au budget principal et les opérations comptables à ces deux budgets,

- Accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux de la contribution fixée par la Fédération Départementale des syndicats d'électrification et des communes de la Corrèze dont le montant s'élève à 13 914,28 € pour 2018,

- Fixe le montant des charges à rembourser pour l'année 2017 auprès des six locataires logés au groupe scolaire Marcel Estrade, en fonction de la superficie des logements et de la durée d'occupation des logements.

- Dit qu'il n'y a pas de régularisation à effectuer auprès du locataire, pour la seule charge liée à la Taxe des Ordures Ménagères de l'année 2017 du logement situé au 33, rue des Arènes,

- Dit, qu'il n'y a pas de régularisation à effectuer auprès du locataire, pour la seule charge liée à la Taxe des Ordures Ménagères de l'année 2017 du logement situé à Lestrade,

- Décide, la mise à disposition de la salle des St Martial afin d'y dispenser des cours de sophrologie pour un montant annuel de 200,00 € et autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation avec l'intervenante,

- Fixe le montant du loyer et des charges des bureaux mis à disposition de professionnels au bâtiment communal situé au 35 rue de la Croix blanche et autorise Madame le Maire à signer des contrats de bail professionnel.



## Aménagements travaux

*En direct du*  
**Conseil Municipal**

### Délégations

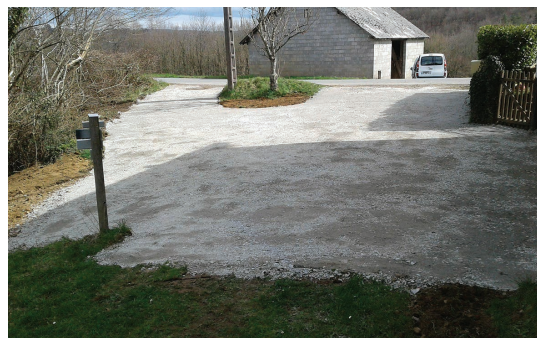
- Prend connaissance des décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délégations qui lui ont été confiées, à savoir : signature de l'avenant n°1 et de l'avenant n°2 dans le cadre des travaux du PAB, lot éclairage public pour un montant de 3.997,60 € H.T et signature suite à la délibération du 1er décembre 2017 du procès-verbal de transfert de la ZAE «Soleilhavoup Sud et Pradelou» avec Tulle'Agglo.

### Délibérations

- Décide de restaurer la Fontaine du Bourg avec mise en lumière et de solliciter à ce titre une subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine au taux de 50% (coût obélisque non subventionnable) et du Conseil Départemental de la Corrèze au taux de 10% pour un montant estimatif de travaux de 7 438,33€ H.T.,
- Décide de solliciter, pour le projet de restructuration du centre de loisirs à Lestrade des subventions auprès de Tulle'Agglo au taux de 20%, de la CAF de la Corrèze au taux de 30% et de l'état au titre du contrat de ruralité au taux de 30,00% pour un montant estimatif de travaux de 178.690,00 € H.T.,
- Décide dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg et de la sécurisation du groupe scolaire Marcel ESTRADE, l'échange de voirie entre le conseil départemental et la commune,
- Approuve l'application de la réglementation des boisements.



# Aménagements Travaux



## Voirie, espaces publics

Les services techniques municipaux, outre les travaux d'entretien courant, sont intervenus pour des opérations plus spécifiques sur les sites et voiries ci-après :

- Suite à un accident de la circulation, **la clôture du site archéologique de Tintignac**, le long de la Route Départementale 1120, a été remise en état. Le grillage soutenu par des piquets métalliques a été installé après débroussaillage complet de la lisière du terrain.

- **Le chemin rural des Charbonnières** particulièrement endommagé, vient d'être empierré pour permettre un accès correct à une habitation récemment occupée.

- Il en a été de même pour **le chemin rural du Pradelou** qui conduit à de nouvelles constructions.

- **Le parking et l'accès au Centre équestre** ont subi une belle toilette de printemps : nettoyage complet, pose de grilles d'évacuation d'eaux de ruissellement, nettoyage des murs des boxes recouverts de lierre desséché.

- **Installation de plateformes** en béton sous les conteneurs et sécurisation de ces derniers dans divers quartiers. L'agglomération vient de nous informer que d'autres éléments seraient bientôt disponibles, nous allons faire une réservation pour notre commune.







### Toutes les voies d'une commune doivent être dénommées et numérotées

**L'adresse est une donnée d'information essentielle** permettant d'identifier avec précision la localisation des bâtiments, des habitations et des sites remarquables.

**L'adresse est une donnée utile aux citoyens**, aux collectivités territoriales et à tous les acteurs économiques dans la mesure où elle permet de rejoindre rapidement et à coup sûr une destination précise.

L'adressage et la numérotation sont les moyens qui permettent à chaque citoyen, personne morale, et tout lieu géographique d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services de plus en plus large.



**L'essentiel est de permettre l'accès rapide** (surtout à 3 heures du matin dans nos villages) des services de secours SAMU, pompiers, médecins, ambulances etc.

D'assurer la qualité de la distribution du courrier, la livraison à domicile, l'accès des services à la personne, l'accès aux nouveaux services liés aux navigateurs et autre appareils de géo-localisation.

**La commune de Naves mène actuellement un projet d'adressage et de numérotation dans tous nos villages et lieudits** pour apporter une solution à ce problème afin de permettre, dans un premier temps, à toutes les habitations d'être rapidement géo-localisable par les services d'urgences. Dans un deuxième temps suivra l'implantation de panneaux directionnels et de localisation pour indiquer les destinations et guider au mieux la circulation.

## Etablir des numéros de maisons

La **numérotation métrique** s'établit avec un odomètre. Cette méthode est appropriée aux zones rurales lorsque les habitations sont espacées.

La distance parcourue du début de la rue jusqu'à l'habitation détermine le numéro du foyer.

Exemples : 420 mètres = n° 420  
503 mètres = n° 503  
546 mètres = n° 546



L'attribution de nouveaux numéros pour de futures habitations ne remettra pas en cause la numérotation réalisée. Un numéro intermédiaire sera attribué en fonction de leurs implantations.



## Cérémonie du 19 mars

Les anciens combattants d'Algérie, entourés d'élus ont déposé des gerbes au monument aux morts **en la mémoire des soldats disparus** lors du conflit. Cette cérémonie s'est conclue autour du traditionnel verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Le 19 mars 1962, à midi, prend officiellement effet un cessez-le-feu qui met fin à huit ans de guerre en Algérie. L'indépendance devient effective le 3 juillet 1962.



## Ordre National du Mérite, le 24 mars

L'assemblée générale de l'Ordre National du mérite s'est tenue à Naves, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence du Préfet et des élus.



**C'est la deuxième année que l'Assemblée Générale de l'Ordre National du Mérite se tenait en notre Commune.** Accueillis par Huguette MADELMONT qui leur souhaitait la bienvenue, le bureau et les membres de l'assemblée commentaient leurs travaux qui se sont tenus sous la Présidence de M. Jean-Claude TALBERT, en présence de M. Bertrand GAUME, Préfet de la Corrèze et de nombreuses personnalités civiles et militaires. M. Christophe JERRETIE, Député, les rejoignait en fin de matinée.

**Une cérémonie solennelle pleine d'émotion se déroulait ensuite au Monument aux Morts** où, après les dépôts de gerbes et l'Hymne National interprété par les participants, une minute de silence fut observée à laquelle était associée la mémoire des victimes de l'attaque terroriste de Carcassonne et de Trèbes qui avait eu lieu la veille.

L'ordre national du Mérite est le second ordre national après la Légion d'honneur. Il récompense les mérites éminents acquis soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée. On ne peut demander pour soi-même un grade dans l'ordre national du Mérite.



### Le centre équestre de Naves devient un atelier de l'EPLEFPA Edgard Pisani

Depuis le 1er septembre 2017, l'établissement Edgard PISANI avec le soutien de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et des communes de Naves, Tulle et Seilhac, a repris la gestion du centre équestre. Pour cette première année scolaire, l'objectif est d'assurer les formations dispensées aux 150 apprenants de cette filière. Pour cela, l'établissement a loué une cavalerie de 16 chevaux et s'est attaché les services de deux professionnels : M. Sylvain Bonneau et Mme Céline Bézanger, dont le centre équestre est à proximité.

Depuis le 30 mars, le conseil d'administration de l'établissement a validé un ambitieux projet de développement qui s'articule autour de deux axes :

- des objectifs pédagogiques : servir de support aux cours d'équitation des apprenants et faire découvrir le fonctionnement d'un centre équestre dans toutes ses dimensions, les savoirs et savoir-faire nécessaires et leur application avec intelligence aux situations concrètes ;
- des objectifs économiques et l'animation du territoire : proposer des cours d'équitation aux habitants du territoire, des stages pendant les vacances, des prises en pension de chevaux de propriétaires, participer à l'animation, expérimenter, diffuser des pratiques innovantes...

- La 1<sup>ère</sup> étape, l'acquisition d'une cavalerie de 16 chevaux aura lieu grâce au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine en mai – juin.

- La 2<sup>ème</sup> étape sera le recrutement d'un responsable et d'un palefrenier avec le concours de l'État. Notre souhait est que tous les outils soient en place à la prochaine rentrée scolaire pour une montée en puissance progressive.

### Les formations «services aux personnes»

Depuis novembre 2017, le lycée Edgard Pisani bénéficie de **matériels pédagogiques innovants** pour son pôle social «services aux personnes». Ces équipements mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine vont renforcer la qualité des formations.

Pour accueillir ces nouveaux matériels, il a fallu aménager près de 600 m<sup>2</sup> dans l'ancien self. **Ces nouvelles installations** sont du matériel professionnel qui va servir à développer les savoirs et les savoir-faire des élèves dans le domaine des soins d'hygiène et de confort du jeune enfant, de la personne âgée ou handicapée, de l'entretien du cadre de vie et une cuisine pédagogique.

Ces nouveaux locaux sont parés de couleurs dynamiques et d'un équipement identique à celui des structures d'accueil (crèches, EHPAD, domiciles de particuliers...). Les élèves peuvent apprendre à l'aide de poupons, de mannequins et de lits médicalisés pour se rapprocher au plus près de la réalité du terrain.

**Le lycée dispose maintenant d'un bel outil pour développer le travail en équipe**, valoriser les périodes en stage, mener une réflexion sur les pratiques professionnelles, dans une approche bienveillante et bien-traitante.

**L'objectif est bien de préparer les élèves à leurs futurs métiers** : soutien scolaire à domicile, tâches ménagères, livraison de courses, aides aux personnes âgées, handicapées, garde d'enfants, assistance informatique....



### Un nouveau bâtiment sort de terre

Un nouveau bâtiment voit le jour dans l'enceinte de l'établissement Edgard Pisani.

**Situé route de Cueille, à côté des logements de fonction, il doit recevoir prochainement les Équipes Régionales d'Intervention (ERI).** Ces équipes du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine interviennent dans tous les lycées, de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole, de la Corrèze. Ils assurent l'entretien des espaces verts et la gestion des bâtiments avec la réalisation des travaux courants en électricité, peinture, revêtements de sols, réseaux informa-

tiques et téléphoniques....

Ils étaient jusqu'à maintenant hébergés dans les locaux de l'établissement. Le déménagement est prévu avant la fin de l'année scolaire ce qui va leur permettre de bénéficier de locaux modernes, très fonctionnels, et à l'établissement, de disposer de nouveaux espaces lui permettant de mieux gérer son développement.



### Edgard Pisani au TNLA

Après une décennie de résultats exceptionnels au Trophée National des Lycées Agricoles qui a lieu pendant le Salon International de l'Agriculture à Paris, avec notamment la première place au classement général les deux dernières années, le lycée Edgar Pisani est cette année au pied du podium.

**Un très beau résultat** malgré tout pour nos élèves qui ont réussi à vaincre toutes leurs appréhensions et **qui ont pu vivre une expérience extrêmement enrichissante** pour la poursuite de leur scolarité et leur future vie professionnelle.

Ce résultat souligne aussi l'exceptionnelle réussite de toutes ces années, la qualité, l'enthousiasme et le professionnalisme des accompagnateurs, Mme Karine Dufour, M. Hervé Longy, les salariés de l'exploitation agricole, et l'engagement de l'établissement à leurs côtés pour une formation dynamique et ancrée dans le monde professionnel.



### L'Association des Parents d'Elèves

#### Loto et «vide ta chambre», le 2 février et 11 mars



Le 2 février dernier, l'Association des Parents d'Elèves a organisé le **traditionnel loto de l'école** auquel, comme chaque année, la forte affluence a contribué à une ambiance conviviale.

**De nombreux lots ont pu être mis en jeu** grâce au concours des commerçants locaux ou plus éloignés et de l'APE. Tablette, smartphone, overboard, entrées dans des parcs d'attractions, bons d'achats ... ont fait le bonheur de beaucoup de présents ... ou pas ! En effet, l'APE est dotée d'un logiciel qui permet aux absents de pouvoir aussi tenter leur chance. Il leur a simplement suffi de réserver leur carton en amont, auprès de l'association et le logiciel joue en direct pour eux.

Qui dit 2 février, dit Chandeleur ! Pour faire plaisir aux plus gourmands, l'équipe s'est armée de ses meilleures biligs pour réaliser de bonnes crêpes à la recette 100% bretonne.

Après avoir rempli les maisons de certains, d'autres ont pu faire de la place chez eux. Le 11 mars, l'APE a organisé pour la première fois un **«vide ta chambre»**. L'occasion pour les 27 participants de vendre leurs articles de puériculture, jeux, vêtements, livres, accessoires ...

En parallèle, les membres de l'APE se sont relayés pour assurer un espace buvette et sandwicherie ouvert aussi bien aux exposants qu'aux visiteurs. La manifestation suivante s'est déroulée le 27 avril, pour le carnaval. Suite au défilé des enfants dans le bourg, nous avons brûlé Monsieur Carnaval, sous le regard émerveillé des enfants.

#### Les engagements d'ELAN

Depuis près de 30 ans, l'association **Elan œuvre dans le champ des loisirs éducatifs et de l'animation socioculturelle sur Naves**. Ses projets animent les vacances des enfants à partir de 3 ans. (De la commune et d'ailleurs).

L'association très impliquée dans la transmission de nombreuses valeurs ; travaille autour de la valorisation et de l'estime de soi : selon eux «clés de la réussite et de l'émancipation de nos futurs citoyens». (Sans dépendance ni préjugé).

**C'est donc dans un univers bienveillant et serein que les enfants ont profité des vacances d'avril à Lestrade** ; encadrés par une équipe compétente et surtout passionnée !

Au programme de la pêche, du roller, de l'ultimate, de l'équitation, des visites de musées, de la langue des signes, de la cuisine ... De nombreux ateliers combinés à l'apprentissage du vivre ensemble et à la coopération !

Le plaisir se poursuit jusqu'au goûter avec la découverte de produits bio et locaux !

**Venez découvrir dès les vacances d'été de nouveaux projets guidés par ces pédagogies positives !!**

Un séjour océan, des mini camps dans des yourtes ou des stations sports nature, accompagnés par des sorties, de nombreux intervenants et ateliers...

N'hésitez pas à consulter le site internet <http://elan-naves.fr/>





La manifestation, organisée le premier week end de mars a connu les temps forts suivants :

- Un «moment théâtral», vendredi 2 mars, présenté à l'église Saint Pierre, par la compagnie L'Echappée belle, sur le thème de l'illettrisme «Au pied de la lettre».

- La conférence de Gilles Clément

- L'intervention de différents auteurs jeunesse, dans les établissements scolaires. Jean-Christophe Tixier, a ainsi rencontré les élèves de 2<sup>nde</sup> générale du lycée E. Pisani, un groupe de 40 élèves de 2<sup>nde</sup> du lycée E. Perrier, les élèves d'une classe de 3<sup>ème</sup> du collège de Seilhac, enfin des élèves de CM1 de l'école de Naves. Adèle Tariel (auteur) et Jérôme Peyrat (illustrateur) ont conduit des ateliers dans les différents classes

du groupe scolaire M. Estrade de Naves.

- La foire du livre proprement dite, dimanche 4 mars.

Cette nouvelle édition a permis d'accueillir cinquante auteurs, du livre d'histoire locale voire régionale aux livres de nouvelles, du roman au polar. Certains auteurs ont retrouvé des lecteurs avec lesquels la séance de dédicaces est un moment de reconnaissance mutuelle. Cette fidélité réciproque témoigne de la qualité des liens qui peuvent se trisser au cours des rencontres, les échanges étant des moments d'apport réciproque, «je change, parce que j'échange !»

La présence de jeunes lecteurs, la qualité des propos tenus par tous, les moments de satisfaction de la foule séduite prouve, s'il en est encore besoin, qu'au delà de son aspect commercial, la manifestation est également, la fête du livre, la fête du lire.

La table ronde avec les auteurs du prix des lecteurs corréziens a réuni un public critique qui a souhaité mieux comprendre les différents ouvrages avant de faire parvenir son vote.

Mille et une pages s'intitule la manifestation, et près d'un millier de visiteurs nous ont honorés de leur présence.

Relevons, au cours de cette manifestation, la qualité du premier concours de nouvelles organisé par les éditions de la rue mémoire dirigées par M. Noël Gayraud, qui, après nous avoir révélé l'existence d'un crocodile aux sources de la Solane, nous a invité à marcher sur les traces de l'ours. Les différentes nouvelles ont fait l'objet d'un recueil présenté à la foire.

Cette édition 2018 a permis de rendre hommage au travail fourni par Mme Paulette Dignac, qui, en sa qualité de présidente de l'association jusqu'à fin 2017, a contribué à la réussite de la manifestation.

Cette édition a également permis de remercier Dominique Trarieux, libraire et cheville ouvrière des premières foires, et «d'introniser» son successeur, à savoir Jean-Baptiste Combes.

### Conférence de Gilles Clément

Samedi 3 mars, Gilles Clément a répondu à l'invitation de l'association Rencontres et Dédicaces. Devant une assistance qui a garni les travées de l'amphithéâtre du lycée E. Pisani ; avec la complicité du journaliste Daniel Martin, Gilles Clément a présenté la démarche qui a conduit à la théorie du jardin en mouvement, puis du jardin planétaire.

En introduction, Gilles Clément a présenté son parcours depuis l'école du paysage de Versailles en passant par ses nombreux voyages au cours desquels, ce qui a été primordial et fondateur, c'est l'observation qui lui a permis de comprendre ce qui se passait autour de lui. Observation des plantes et de leur milieu, observation des insectes, amis des plantes, pour comprendre la symbiose de la vie.

Cette observation qui a conduit à relativiser le rôle de l'homme dans l'organisation de l'espace, et à déconstruire la volonté de maîtriser la nature, maîtrise par la taille ou l'organisation, maîtrise par le choix des essences et des plantes, maîtrise par la définition des plantes «nobles» et des plantes «vagabondes ou invasives».

Pour illustrer son propos, Gilles Clément est revenu sur la définition du jardin, à savoir,

Qu'est ce qu'un jardin, et, par «corollaire», qu'est ce qu'un jardinier ? Un jardin, c'est un enclos protégé, seul et unique territoire de rencontre de l'homme avec la nature dans lequel le rêve est autorisé, c'est aussi, partout dans le monde un espace de paradis.

La mission du jardinier, c'est d'organiser cet espace, d'assurer une fonction de production (planter, semer...) et d'entretenir cet espace.

Le jardinier a donc pour responsabilité de protéger la vie.

Gilles Clément a rappelé, à travers l'exemple de la graine en dormance, l'importance du temps. Relevant qu'il ne se passe rien au cours de cette phase où la graine n'a pas rencontré les conditions de sa germination.

Surtout, Gilles Clément a souhaité mettre l'accent sur des notions trop rapidement vidées de leur sens. C'est ainsi qu'au terme d'environnement (qui semble désigné un no man's land autour des plantes), il est préféré le terme de milieu ambiant, terme qui traduit la synergie qui existe entre une plante et son milieu, les apports réciproques étant source de « profit »....





... Les plantes dites invasives, désignations négatives, sont réhabilitées car, plantes vagabondes, elles trouvent les conditions pour s'adapter dans le jardin, respectant les plantes indigènes, et surtout, leur apparition est la prémisses du jardin en mouvement.

Car le cœur du propos de Gilles Clément sera de nous amener à la genèse de sa théorie du jardin planétaire, depuis l'idée à partir de laquelle le jardinier accepte la composition du jardin proposée par la nature (qui positionne les plantes « à son envie ») en s'appuyant sur sa théorie du manifeste du tiers paysage.

De nombreux exemples ont permis à l'orateur d'illustrer son propos.

A l'issue du discours, la salle a eu loisir de demander à Gilles Clément, des précisions, voire de prendre position sur des sujets d'actualité, comme, par exemple, l'élagage des arbres à l'aplomb des routes départementales.

Au final, Gilles Clément a dédié ses ouvrages, moment de dialogue personnalisé, bien que bref, et permettant ainsi à chacun de poursuivre le dialogue « dans son salon ».

### **Moment théâtral, vendredi 2 mars, église de Naves.**

Deux millions cinq cent mille (2 500 000) personnes en situation d'illettrisme, 2 500 000 personnes qui développent des stratégies pour éviter de signer un document administratif, faire appel à un tiers pour remplir la feuille de sécurité sociale, etc...

2 500 000 personnes qui cachent leur difficulté.

Pour être intervenus auprès de ces personnes dans le cadre d'ateliers de lutte contre l'illettrisme, les acteurs de la compagnie L'Echappée belle ont recueilli des témoignages et ont décidé, à leur manière, de donner un écho à ce phénomène.

C'est ce spectacle qui a été présenté à l'église de Naves, vendredi 2 mars, en ouverture à la foire du livre.

On croise ainsi une mère de famille qui ne peut aider son fils à faire ses devoirs ou un enfant qui reproche à sa mère de ne pas l'aimer car elle ne lui lit pas d'histoires, «comme les autres mamans»,

On accompagne un ouvrier qui refuse une promotion, de peur que son «mal» soit découvert, et de peur de décevoir ses supérieurs,

On entend le discours d'un secrétaire d'Etat déclarant la lutte contre l'illettrisme «grande cause nationale» et, dans le même temps est prononcée une réduction des crédits afférents à ce programme.

Le spectacle dénonce l'inertie du politique, l'hypocrisie des acteurs de formation (formation initiale, à l'école, formation professionnelle, stages de réinsertion) les uns parce qu'un écran de fumée suffit à leur donner l'illusion de l'action, les autres soit pour ne pas reconnaître leurs échecs, soit pour tirer avantage de ce qui devient un marché.

Mais au final, le constat est là : C'est un phénomène sociétal, aux causes multiples mais non identifiées, qui s'installe puisque le nombre de personnes concernées ne diminue pas.

La compagnie L'Echappée belle n'a pas l'ambition de proposer de solutions, mais en donnant un écho à cette problématique, espère que des actions efficaces et surtout pérennes seront mises en œuvre.

Le public, trop clairsemé, a adhéré à cette thèse ainsi qu'en a attesté la qualité du débat qui a suivi la représentation.



### **Les Amis de la Vignotte**

#### **Repas farcidures, le 10 février**

**C'est dans une atmosphère conviviale** que les adhérents des Amis de la Vignotte se sont réunis autour de leur traditionnel repas farcidure.

Contrairement à ce que peuvent penser les plus jeunes, les Amis de la Vignotte ont également des activités importantes : **chaque jeudi après-midi**, le club réunit ses adhérents autour des tables de belote, discussions, travaux manuels et diverses occupations. Mais tout cela se termine par un goûter.

## Retour sur images

### **Territoires en concert, le 30 mars**

La première édition de ces concerts proposés par Tulle'agglo s'est produite dans notre salle polyvalente devant plus de deux cents spectateurs.

**Les classes d'orchestre et de chant choral** dirigées par Jérôme Devaud ont ravi le public essentiellement composé de parents, grands-parents et de quelques navarois qui avaient répondu à l'invitation faite par la Mairie.

Un peu de jazz, beaucoup de classique, opéra, musiques de films, **les œuvres des plus grands compositeurs adaptées pour ces jeunes musiciens et choristes ont été interprétées de façon magistrale**, témoignage du travail intense réalisé et de la qualité de l'enseignement au sein de conservatoire.

Ces concerts décentralisés sont une excellente initiative. Souhaitons qu'elle se pérennise afin que toutes les communes de l'agglo puissent en bénéficier et partager avec ces jeunes musiciens le plaisir de se produire en public.



### **Société communale des Chasseurs de Naves**

Le samedi 17 février, c'était **le repas annuel de la chasse**, dans la salle du Pré Bourru. **Les 120 convives présents ont pu apprécier**, entre autres, l'excellent civet de sanglier préparé par le restaurant l'Oustal. Quant à la bourriche, elle a permis aux heureux gagnants de remporter quatre cuissots de chevreuil, fort appréciés. De quoi passer une excellente après-midi ! Bien entendu, rendez-vous est pris pour 2019.

**L'assemblée générale de la Société de Chasse a lieu le vendredi 25 mai Salle St Martial à 20h30.**

### **Tintignac Association**

Tintignac Association a été créée en 1997 dans le but de promouvoir et de valoriser le site archéologique des arènes, situé sur la commune de Naves. Son assemblée générale extraordinaire en date du 30 mars 2018 a voté la dissolution de l'association : en effet, suite à la rupture conventionnelle de sa salariée Isabelle Chastagnol le 31 janvier 2018, l'association ne dispose plus des moyens humains, financiers et des appuis de ses différents partenaires institutionnels pour poursuivre ses actions. L'association Archéologie Paysage située à Uzerche pourra assurer ponctuellement des visites de groupe.

L'ancien bureau, conseil d'administration et adhérents restent dans l'espoir d'une nouvelle attractivité du site, à la faveur d'un projet muséal ambitieux et à la hauteur de la renommée à la fois patrimoniale et culturelle de Tintignac : celle d'un site de référence européenne pour la métallurgie celtique, avec, en outre, sa collection unique de mobiliers guerriers classée au titre des monuments historiques. **Puisse une nouvelle force citoyenne et associative trouver sa place non seulement au milieu de professionnels dédiés à l'accueil et la valorisation du site**, mais aussi auprès d'un comité scientifique regroupant universitaires et archéologues.



*Les articles de «retour sur images» sont fournis en majorité par les associations et nous les publions selon le fond et la forme transmis.*



## L'Ecurie des Anciennes Sportives

Le Programme de l'Ecurie Anciennes sportives de Naves est pour 2018 bien fourni avec l'organisation de 2 événements majeurs :

**Le 2<sup>ème</sup> Rallye carto Naves-Meyssac, le Dimanche 3 juin** prochain ouvert à une trentaine d'équipages au volant de leur ancienne. Les véhicules seront visibles de 8H00 à 9H00 sur la place.

**La 7<sup>ème</sup> Montée historique Tulle-Pont de la Prade - Chanac les Mines, Malingue, le Dimanche 02 Septembre** prochain. Une Soixantaine de voitures sportives anciennes ou d'exception feront une démonstration tout au long de la journée.

Les adhérents du Club sont au travail depuis janvier afin de renouveler le succès de ces deux manifestations comme l'an dernier.

Les membres du club se verront proposer diverses sorties tout au long de cette année 2018.



## Naves Animations

### Fête des papilles, le 23 juin

Le N.S.L. rugby senior, l'école de rugby et Naves Animations vous feront vivre le samedi 23 juin à partir de 18h30 la fête des «papilles» dans le parc de l'ancienne piscine, festivités, repas, buvette, animations.

Repas sur réservation à compter du 1<sup>er</sup> juin, renseignements : 06 79 08 34 21

### Marchés de pays, juillet-août 2018



**Mercredi 4 juillet** : La Société de chasse + L'AEROGYM

**Mercredi 11 juillet** : Le tennis de table (EBM) + Les écuries des anciennes sportives (EAS)

**Mercredi 18 juillet** : L'APE + l'AMCV 19

**Mercredi 25 juillet** : Le petit Cabaret

**Mercredi 1<sup>er</sup> Août** : Le NSL (Ecole de Rugby)

**Mercredi 8 Août** : Rencontres et Dédicaces + Les Chandarers

**Mercredi 15 Août** : NSL (Séniors)

**Mercredi 22 Août** : Naves Animations + ELAN + Feu d'Artifice

**Mercredi 29 Août** : Toutes les associations

## Nav'y Danse

**Le samedi 23 juin 2018** : Salle polyvalente du Pré Bourru - 19460 Naves

Que vous soyez débutants, initiés, ou professionnels.... Venez Essayer.....

**L'association Nav'Y Danse vous propose un stage de danse** qui se déroulera, comme suit :

De 15h à 16h30 : Bachata

De 16h30 à 17h : Collation

De 17h à 18h30 : Danse en ligne

- 9 € le stage - 15 € les deux.

**Renseignements, réservations : 06 07 64 49 23 - navydanse@gmail.com**

**Le lundi 25 juin 2018 :**

Après une belle année riche en divers et variés cours de danse, nous vous invitons à venir participer à l'Assemblée Générale qui se déroulera à 20h dans la salle des St Martial - 19460 Naves.

Selon l'ordre du jour suivant :

- |  |   |
|--|---|
| 1) Rapport moral                                       | 5) A définir : durée du cours de danse + prix                               |
| 2) Bilan financier                                     | 6) Déterminer ensemble le type de danse et le planning pour l'année à venir |
| 3) Budget prévisionnel pour l'année à venir            | 7) Election du bureau   |
| 4) Détermination du montant d'adhésion à l'association | 8) Questions diverses   |

N'hésitez pas à venir nous faire part de vos avis, et suggestions.





Monsieur Certain Dominique a créé sa société DOM-SECURITE en 2011 **afin de répondre aux attentes d'une clientèle soucieuse de sa sécurité, et désireuse de s'offrir des prestations de qualité.**

Son personnel est constitué d'agents de sécurité CQP-APS, SSIAP 1,2 et 3 ainsi que d'agents cynophiles, s'ajoute aussi un service d'astreintes intervention ronde sur alarme 24/24 7jrs sur 7. Met à disposition pour chaque typologie de clients (professionnels, particuliers, collectivités et associations) des services adaptés à leurs besoins et apporte ses compétences dans la mise en place de solutions sur mesure.

Une démarche structurée est mise en place lors des prestations : Étude, analyse, intervention sur site, suivi.

Dom-Sécurité répond aux enjeux de sécurité et de sûreté de chaque type d'événements, privés ou publics.

Salon professionnel, manifestation culturelle, rencontre sportive... autant d'événements qui rassemblent un grand nombre de visiteurs.

**Les organisateurs sont légalement responsables de la sécurité des personnes.**

En mettant à disposition des agents polyvalents et expérimentés.

En effet, le décret n°97-646 du 31 mai 1997 – relatif à la mise en place de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif – impose aux organisateurs la mise en place de tous les moyens nécessaires pour limiter les risques inhérents à la nature de la prestation :

- Prévention et gestion des risques
- Contrôles et filtrage des piétons et des véhicules
- Inspection visuelle des bagages
- Rondes de surveillance
- Surveillance statique
- Sûreté cynophile
- Intervention, assistance et premiers secours aux personnes
- Prévention du risque incendie

**Accompagnement et formation du personnel, une véritable réponse aux besoins des clients est apportée**, et ce, avec un maximum de sécurité dans l'entreprise avec des moyens efficaces. Intervention sur Alarme en partenariat avec ATS CORREZE.

35 Rue de la Croix Blanche - 19460 à Naves - Tel : 09.62.67.21.92 Tel : 06.15.31.22.64 - Astreinte : 07.71.74.23.77

## Auto-école Gendillout

Mr Gendillout Yoann, gérant de **L'auto-école Gendillout** qui existe déjà à Seilhac depuis plus de onze ans, a repris récemment l'auto-école à Naves pour vous **apporter un service de proximité** avec la compétence de ses quatre moniteurs, pour que vous passiez le permis de votre choix : voiture classique ou sur boîte auto ainsi que les permis motos et cyclo.

**L'auto-école propose plusieurs formations** : le permis B traditionnel, la conduite accompagnée, la conduite supervisée, la conduite avec boîte automatique, les permis motos A1, A2 avec la possibilité de faire la passerelle de 7h pour le débridage, et une formation de 7h sur 125cm<sup>3</sup> pour les détenteurs du permis B depuis plus de deux ans et le permis cyclo AM (ancien BSR) et nous faisons aussi des perfectionnements à la conduite post permis.

Le code peut se faire à l'auto-école en illimité avec un forfait valable 6 mois et en ligne sur téléphone, tablette ou PC.

Vous pouvez venir vous préparer à la conduite du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h avec une permanence au bureau pendant les cours de code le mercredi de 16h30 à 18h30, le vendredi de 17h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 11h30.

Renseignements : 05 55 26 25 10.



## Sophrologie collective

**«Apprendre à gérer ses émotions par des exercices de respiration et relaxation...»**

Un lundi sur deux, salle St Martial à Naves.

Enfants (à partir de 6 ans) de 18h00 à 18h45 : 10€ la séance.



Adultes de 19h00 à 20h00 : 15€ la séance.  
 Tarif dégressif par 5 ou 10, 5€ la 1ère séance.  
 Nombre limité à 15 personnes.

Réservation et infos : Maëla Oger 07.61.30.74.83 par mail [nathera.naves@gmail.com](mailto:nathera.naves@gmail.com) ou Facebook : @Natheranaves.

En Sophrologie, par des exercices de respiration et relaxation, vous apprendrez à gérer vos émotions en relâchant vos muscles et votre mental. Elle s'applique pour les problèmes de concentration, les difficultés de communication, les insomnies, anxiétés, angoisses, stress avant examen, etc...

Elle s'avère également efficace pour améliorer ses capacités dans différents domaines tels que le sport et la compétition.

**Nous organisons également des séances collectives** pour petits et grands qui représentent une opportunité intéressante de pratiquer régulièrement la sophrologie et visent à l'apprentissage d'une méthode utilisable de manière autonome. (Groupes d'environ 10 personnes)

Cependant, à la différence de l'accompagnement individuel, par définition, une pratique collective reste généraliste dans son approche. Les séances peuvent néanmoins être ciblées selon les besoins et le public visé : gestion du stress, retrouver son équilibre émotionnel, développer la confiance en soi, préparer un examen.



### Naissances

- Gabin Tom ANTONY, le 25 février 2018, domicilié «La Geneste»
- Liam BASSALER, le 21 mars 2018, domicilié «17 Rue Victor Forot»

*Bienvenue aux bébés et félicitations aux familles*

### Mariages

- Eric CHAZELAS et Stéphanie BEAUPOIL, le 17 mars 2018, domiciliés «Les Combes»
- Frédéric BLOTTIERE et Sara DA CUNHA FARDILHA, le 28 avril 2018 domiciliés «2 Rue du Retable»

*Félicitations aux nouveaux mariés*

### Décès

- Marie Thérèse JOUGEAS Veuve PONS, le 1er janvier 2018, domiciliée «EHPAD , Rue Pierre Pradoux»
- Jean-Pierre CUEILLE, le 8 janvier 2018, domicilié «EHPAD Rue Pierre Pradoux»
- Noémie GOURSAUD Veuve BOULESTEIX, le 9 janvier 2018, domiciliée «7 Route de la Croix de Bar»
- Solange Suzanne THOMAS, le 14 janvier 2018, domiciliée «EHPAD Rue Pierre Pradoux»
- André Maurice BOUILHAC , le 28 janvier 2018, domicilié «Le Tramond»
- Roger Robert Guy FAURIE , le 26 janvier 2018, domicilié «EHPAD Rue Pierre Pradoux»
- Jean Antoine Etienne LACROIX, le 1er février 2018, domicilié «Chaunac»
- Odette Marie GENESTE épouse GERAUDIE, le 2 février 2018, domiciliée «4 Rue de la voie romaine»
- Louise Adèle TEISSEDE, le 19 février 2018, domiciliée «EHPAD Rue Pierre Pradoux»
- Jean Claude CHASTAGNIER, le 20 février 2018, domicilié «Chaunac – Bois la Goutte»
- Yvette FOUGERES Veuve BRUDIEUX, le 22 février 2018, domiciliée «46 Route Nationale»
- Jacques Jean Baptiste BUSSIERES, le 23 février 2018, domicilié «1 Rue Jean Baptiste Guillot»
- Irène DELNAUD Veuve GRAULIER, le 3 mars 2018, domiciliée «La Borie»
- René Auguste Antoine FARA, le 13 mars 2018, domicilié «EHPAD Rue Pierre Pradoux»
- Jean Henri LAVAL, le 16 mars 2018, domicilié «La Borie»
- Bernard André DUPUY, le 17 mars 2018, domicilié «Rue Victor Forot – Bonnefond»
- Jeanne Simone Georgette PINEAU, le 23 mars 2018, domiciliée «EHPAD Rue Pierre Pradoux»
- Robert DIGNAC , le 25 mars 2018, domicilié «Peyrelevade»

*Nous présentons nos condoléances aux familles*

Les avis de décès sont communiqués par le service de l'état civil qui n'est pas toujours informé lorsqu'ils se produisent en dehors de la commune.

# Agenda

|    | JUIN  | JUILLET   | AOUT  | SEPTEMBRE   | LEGENDE  |
|----|---|---|---|---|--|
| 1  | 18h00 - Réunion publique  |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays                     |   | APE  |
| 2  |   |   |   | Rando Motos<br>7ème montée historique<br>Tulle Pont de la prade -<br>Chanac les Mines | NAVES ANIMATIONS<br>Ecuries des<br>Anciennes sportives |
| 3  | Rallye Naves- Meyssac   |   |   |   | G.A.G.N.<br>CAP VERT AMCV 19                           |
| 4  |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays |   |   | Infos Mairie<br>Marchés de pays                        |
| 8  |   |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays                     | Bourse d'échanges   | Nav'Y Danse  |
| 9  |   |   |   |   |  |
| 11 |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays |   |   |  |
| 15 |   |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays                     | Journées Européennes du<br>Patrimoine   |  |
| 17 |   |   | Passage du Tour du Limousin   |   |  |
| 18 |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays |   |   |  |
| 22 |   |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays + Feu<br>d'Artifice |   |  |
| 23 | "Fête des Papilles" à partir<br>de 18h30 dans le parc de<br>l'ancienne piscine<br>Stage danse :<br>Bachata de 15h à 16h30 -<br>Danse en ligne de 17h à<br>18h30 |   |   |   |  |
| 25 |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays |   |   |  |
| 28 |   |   | 20h30 : Concert à l'Eglise<br>Chœurs Corses                                   |   |  |
| 29 | Fête de l'école   |   | 15h - 19h Exposition permanente<br>17h00 - Marché de Pays                     |   |  |